

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017  
VŒU PRESENTE PAR LES MEMBRES DE LA MAJORITE

Considérant que l'implantation au cœur du centre-ville de deux enseignes de renom, à savoir H&M et la FNAC, constitue pour Chalon-sur-Saône une opportunité à saisir en termes de dynamisation commerciale de notre cité,

Considérant que ces deux enseignes souhaitent réaliser leur implantation Place Charles de Gaulle,

Considérant qu'aucun autre emplacement en centre-ville n'est de nature à permettre la poursuite de ce projet essentiel pour l'attrait de Chalon-sur-Saône,

Considérant que la déontologie inhérente à la fonction d'élus municipal imposerait que l'opposition contribue activement à la réalisation d'un projet d'intérêt supérieur pour la Ville aux côtés des élus de la majorité, sans parti pris et pour le bien de la population.

Considérant qu'au contraire, il apparaît que des membres de l'opposition mènent un combat juridique dilatoire contre le projet d'aménagement de la Place Charles de Gaulle afin de tenter d'en repousser la réalisation,

Considérant que cette attitude qui consiste à jouer contre l'intérêt des Chalonnais à des fins de polémique politicienne constitue un manquement et une faute,

Le Conseil municipal de Chalon-sur-Saône demande solennellement aux membres du groupe « Chalon autrement » de revenir sur leur posture idéologique d'opposition systématique et de soutenir aux côtés des élus de la majorité le projet d'implantation des deux enseignes nommées ci-dessus.